


# Au procès de Reda Kriket, un verdict mesuré pour un projet d'attentat resté nébuleux

 [lemonde.fr/societe/article/2021/04/10/au-proces-de-reda-kriket-un-verdict-mesure-pour-un-projet-d-attentat-reste-nebuleux\\_6076263\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/04/10/au-proces-de-reda-kriket-un-verdict-mesure-pour-un-projet-d-attentat-reste-nebuleux_6076263_3224.html)

Soren Seelow



L'immeuble où vivait Reda Kriket, principal suspect d'un projet d'attentat déjoué, à Argenteuil (Val-d'Oise), en 2016. KENZO TRIBOUILLARD / AFP

Cinq condamnations inférieures aux réquisitions, deux acquittements, une cellule terroriste qui passe de sept membres à quatre... Le verdict rendu, vendredi 9 avril, dans le procès de la « cellule d'Argenteuil » sonne comme un désaveu pour l'accusation. Le Parquet national antiterroriste (PNAT) n'a été suivi sur aucune de ses réquisitions concernant les sept accusés, tous jugés pour association de malfaiteurs terroriste criminelle.

Le ministère public avait demandé la réclusion criminelle à perpétuité contre les trois principaux acteurs de ce dossier – Reda Kriket, Anis Bahri et Abderrahmane Ameuroud –, accusés d'avoir fomenté un attentat, déjoué le 24 mars 2016 après la découverte d'une cache d'armes à Argenteuil (Val-d'Oise). Au terme de cinq semaines de procès, la cour d'assises spéciale de Paris les a condamnés à vingt-quatre ans de réclusion, assortis d'une période de sûreté des deux tiers.

La cour n'a pas davantage suivi le PNAT pour les quatre accusés du « second cercle » de cette cellule. Deux d'entre eux – contre lesquels étaient requis quatre et huit ans de prison – ont été acquittés après quatre ans de détention provisoire. Le jugement n'a pas

retenu d'infraction terroriste pour un troisième, condamné à huit ans de prison. Seul le quatrième a été condamné pour association de malfaiteurs terroriste à douze ans de réclusion – un an de moins que les réquisitions – pour un projet de départ en Syrie sans lien direct établi avec le projet d'attentat.

Ce verdict a surpris acteurs et observateurs de ce procès, tant il s'éloigne de la sévérité affichée par le PNAT. Le président, Laurent Raviot, n'a pas donné vendredi la motivation de la décision, qu'il est donc difficile d'interpréter. Elle acte qu'un attentat a bien été évité, ce vers quoi converge un faisceau d'éléments. Mais le procès n'a permis d'éclairer aucune des zones d'ombre laissées par l'instruction : on ne connaît ni les contours de cette cellule ni les détails de son projet. La modération de ce verdict reflète peut-être le sentiment qui a traversé l'audience : celui d'un dossier trop impressionniste pour être jugé de façon satisfaisante.

## Les hypothèses de l'enquête

---

L'interpellation de Reda Kriket, le 24 mars 2016, intervenait dans un contexte particulier : quatre mois après les attentats du 13 novembre 2015 et deux jours après ceux de Bruxelles. En perquisitionnant un appartement que ce braqueur chevronné louait à Argenteuil, la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) découvre un arsenal de guerre : treize armes à feu, quelques grammes de TATP – explosif artisanal utilisé par l'organisation Etat islamique (EI) –, 1,2 kg de pentrite et de nombreux précurseurs d'explosifs.

Lire aussi « On n'avait jamais trouvé une telle quantité d'armes » : au procès de Reda Kriket, le récit d'une enquêtrice de la DGSI

Reda Kriket est alors en cavale pour échapper à une affaire qui l'éloigne du droit commun : une condamnation en absence en Belgique à dix ans de prison pour avoir financé une filière djihadiste grâce au fruit de ses larcins. La découverte de son arsenal fait courir un frisson de soulagement dans les locaux de la DGSI. Deux hommes, dont l'ADN a été retrouvé sur les armes, sont interpellés dans la foulée : Abderrahmane Ameuroud, un vétéran algérien du djihad afghan, est arrêté à Bruxelles, et Anis Bahri, un délinquant franco-tunisien, est intercepté à Rotterdam (Pays-Bas) tandis qu'il tentait de s'exfiltrer vers la Syrie.

Quatre mois après ce coup de filet, Manuel Valls, alors premier ministre, déclare que cette cellule avait « *sûrement l'Euro de football en ligne de mire* », compétition qui s'est déroulée en France à l'été 2016. L'enquête n'a jamais permis de confirmer cette théorie, qui n'a d'ailleurs pas été reprise par le PNAT au procès. Elle reposait sur l'hypothèse que la « cellule d'Argenteuil » pouvait être liée à celle des attentats de Bruxelles, qui projetait une attaque à la voiture piégée contre des fan-zones.

## Des accusés qui s'incriminent

---

Ce lien n'a jamais été établi. Après quatre ans d'instruction et cinq semaines de procès, on en sait aussi peu qu'au premier jour sur les desseins de Reda Kriket. Ce sont finalement les accusés eux-mêmes qui ont sans doute scellé leur sort judiciaire. Durant

sa garde à vue, Kriket avait déclaré avoir conservé cet arsenal pour le compte d'un certain « *Abou Badr* », qui serait depuis parti en Syrie.

En orientant les enquêteurs vers la piste syrienne, il venait de saboter la stratégie de défense qu'il adoptera trois ans plus tard, affirmant finalement avoir inventé ce personnage et n'avoir eu pour seuls projets que des braquages. Dans ses derniers mots à la cour avant le verdict, vendredi, il a réitéré cette thèse : « *Mon intention n'était pas de tuer des gens, c'était du banditisme. La chose a été présentée comme du terrorisme, ça a été médiatisé tout de suite. Ensuite, c'était impossible pour les enquêteurs de faire marche arrière.* »

Lire aussi « On ne peut pas tout comprendre dans cette affaire, monsieur le juge » : l'impossible quête de vérité au procès de la cellule d'Argenteuil

Des trois principaux accusés, Anis Bahri est celui qui a le plus détonné par sa franchise durant le procès. Djihadiste revendiqué, il a déclaré à l'audience qu'il « *assumait* » ses actes et promis de répondre aux questions quand il le pourrait. Interrogé par le président sur la destination de cet arsenal, il a semblé embarrassé, aussi réfractaire à l'idée de mentir qu'à celle d'accabler son ami Kriket. Le président lui a alors posé la question frontalement : « *S'agit-il d'une logistique pour commettre un attentat ?*

– *A priori* », a lâché Bahri.

Quelle dynamique a embarqué les deux hommes dans ce projet ? La chronologie de ce dossier pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Kriket et Bahri sont soupçonnés de s'être brièvement rendus en Syrie en janvier 2015, ce qu'ils contestent. En août de la même année, Kriket loue l'appartement d'Argenteuil. En septembre, il achète du matériel pour fabriquer des explosifs et dit s'être procuré les armes à cette période.

Un mois plus tard, en octobre, Anis Bahri tente de gagner la Syrie, sans succès. Aurait-il dû se trouver dans les rangs de l'EI au moment où Kriket devait passer à l'acte ? Bahri affirme n'avoir découvert l'existence de l'arsenal de son ami que deux mois plus tard, en décembre. Quels qu'aient été leurs projets, la cache d'armes restera inutilisée pendant près de sept mois, jusqu'à sa découverte par la DGSI.

## **Les larmes de Rabah Meniker**

---

En face des trois principaux accusés, dans un autre box, étaient jugées les petites mains supposées de la cellule, les quatre « *logisticiens* » sans qui, a rappelé l'accusation, aucun attentat ne serait possible. Rabah Meniker a pleuré deux fois durant ce procès. La première, vendredi matin, quelques heures avant le verdict, la seconde dans l'après-midi, en apprenant son acquittement.

Brocanteur et éboueur par intérim, cet Algérien résidant à Bruxelles a passé quatre ans en détention provisoire : il était accusé d'avoir revendu deux montres pour le compte de Reda Kriket, activité interprétée comme une aide logistique à la « cellule d'Argenteuil ».

Le ministère public avait requis à son encontre quatre ans de réclusion pour association de malfaiteurs terroriste, une peine couvrant opportunément la durée de sa détention provisoire.

Lire aussi « Dossier vide », « cinéma », « fantasmes »... Les avocats des « seconds couteaux » du procès Kriket étrillent l'enquête

Dans ses derniers mots à la cour, Rabah Meniker a raconté le cauchemar dans lequel il vit depuis son interpellation, en mars 2016. Analphabète, il a appris le français en prison. C'est dans un flot brouillon entrecoupé de sanglots qu'il a mis des mots sur la façon dont la lutte antiterroriste broie parfois des auteurs de délits mineurs ayant eu le malheur de croiser la route d'un homme accusé de préparer un attentat :

*« Je vis un enfer... Je n'ai cessé de clamer mon innocence... La nuit, j'arrive pas à dormir... Je comprends rien... Mon français était pas top... J'ai été à l'isolement... Malgré mon comportement calme, sans histoire... Personne ne parle avec moi, car je suis vu comme un terroriste... J'ai commencé à apprendre à lire et à écrire... J'ai confiance en la justice, mais j'ai perdu confiance... La seule chose qui me fait tenir, c'est mes enfants... Je suis fatigué, je prends des médicaments... Quand est-ce que ça finira ? Ce que je veux, c'est m'occuper de mes enfants... Je veux que mon innocence soit rétablie. »*

En entendant la cour prononcer son acquittement, Rabah Meniker a plongé son visage dans ses mains pour cacher ses larmes. Il va retrouver ses deux enfants à Bruxelles. Le plus jeune avait 6 mois quand il a été emprisonné.

Soren Seelow